Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires



المملكة المغربية المكتب الوطني للسلامة الصحية للمنتحات الغذائية

Nº: GU 2461

ONSSA/DIL/DIC/SHIC

Rabat, le

07 NOV 2019

AUTORISATION DE VENTE

(Valable jusqu'au : 25/09/2023)

Vu la loi N° 25-08 portant création de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires, promulguée par le dahir N° 1-09-20 du 22 Safar 1430 (18 février 2009);

Vu la loi n° 42-95 relative au contrôle et à l'organisation du commerce des produits pesticides à usage agricole, promulguée par le Dahir n°1-97-01 du 12 Ramadan 1417 (21 Janvier 1997) telle qu'elle a été modifiée et complétée;

Vu le Dahir du 12 rabii II 1341 (2 décembre 1922) portant règlement sur l'importation, le commerce, la détention et l'usage des substances vénéneuses et les Dahirs qui l'ont modifié ou complété;

Vu le Décret n° 2-99-105 du 18 moharrem 1420 (5 mai 1999) relatif à l'homologation des produits pesticides à usage agricole:

Vu le Décret n°2-01-1343 du 28 Journada II 1422 (17 septembre 2001) instituant la commission des pesticides à usage agricole:

Vu la décision du Ministre de l'Agriculture et de la Pêche Maritime N°4072 ONSSA/DG du 15 juillet 2013 relative à la délégation de signature des décisions d'homologation et d'agréments des pesticides à usage agricole;

Après avis de la Commission des Pesticides à Usage Agricole réunie le 26/09/2019.

Nom commercial:	PROPEL 270 EC	
Matière(s) active(s):	Propiconazole (120 g/l) Pyriméthanil (150 g/l)	
Formulation :	Concentré émulsionnable (EC)	
Tableau toxicologique:	C	
Numéro d'homologation :	F03-7-008	
Détenteur du produit :	ALMASSIRAGRI	
Fournisseur:	ICA International Chemicals	

Usages autorisés :

Usage(s)		Dose(s) P.C	DAR (j)	Mode Traitement	Epoque
Agrumes: Fruits	Pourriture des fruits (Geotricum citri-aurantii)	500 cc/hl	NR	Traitement de post-récolte	post- récolte
Agrumes: Fruits	Pourriture des fruits (Penicillium digitatum)	500 cc/hl	I NK	Traitement de post-récolte	post- récolte



EN 32*/HP-AV/12/C



Office National de Sécurité Sanitaire

des Produits Alimentaires * Classification du produit :



المكتب الوطني للسلامة الصية ONSSA للمنتحات الغذائية

المملكة المغرسة

Mentions du Dahir relatif à l'importation, le commerce, la détention et l'usage des substances vénéneuses

- Le produit PROPEL 270 EC doit être renfermée dans les emballages d'origine entourés d'une bande de couleur verte avec la mention "DANGEREUX" inscrite en caractères apparents.
- Le produit doit être stocké de manière qu'il soit séparé des produits destinés à l'alimentation de l'homme et des animaux.

Pictogrammes de dans	ger
VIE	
(董)	

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme-

Mentions de dangers

Mode d'action du produit

- Propiconazole : « Code 3 » selon FRAC. Il agit sur 2 sites distincts de la chaîne de biosynthèse des stérols. Risque moyen de résistance.
- Pyriméthanil: « Code 9 » selon FRAC. Il agit sur la synthèse des acides aminés et protéine. Risque moyen de résistance.
- Afin de réduire la possibilité d'apparition. d'une résistance, il convient de ne pas appliquer les mêmes matières actives ou d'autres matières actives classées dans les mêmes groupes sur la même culture durant la même saison.

Précautions à prendre :

Pictogrammes des Equipements de Protection Individuelle Conseils de prudence P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 Tenir hors de portée des enfants. P103 Lire attentivement et appliquer toutes les instructions. P234 Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Éviter de respirer les brouillards. P261 P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. P264 Se laver les mains et le visage soigneusement après manipulation. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, du visage et des bottes. P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise Numéro du centre antipoison : 0801 000 180 P301+P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P302+P334 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: rincer à l'eau fraîche/poser une compresse humide. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau. EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut P304+P340 confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les P305+P351+P338 lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES VÊTEMENTS : rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau les vêtements P306+P360 contaminés et la peau avant de les enlever. P337+P313 Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/consulter un médecin. P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P405 Garder sous clef.



Avenue Hadi Ahmed Cherkaoui, Addal - Rabat, Maroc

éral de l'ONSSA Le Directer on du Patrimoine signé : Dr. EL ABRAK

ONSSA

EN 32*/HP-AV/12/C



Direction Centrale

الإدارة المركزية شارع حاج أحمد الشرقاوي . أكدال - الرباط - المغرب

Tél.: + 212 5 37 67 65 00 / + 212 5 37 68 13 51 - Fax: + 212 5 37 68 20 49 Centre de relations: 080 100 36 37 www.onssa.gov.ma

150 9001